Nations Unies A/60/789

Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session
Point 142 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 et rapport sur le financement la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 (liquidation des avoirs)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2004/05	85 153 700
Dépenses de 2004/05	81 549 200
Solde inutilisé	3 604 500

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/614) ainsi que le rapport sur le financement de la MANUTO (A/60/703).

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif présentera ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent rapport que des ressources de la MANUTO et des autres éléments qui la concernent directement.

06-31756 (F) 280406 280406

3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Mission figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/614)

A. Mandat et résultats

4. Dans sa résolution 59/13 A, se fondant sur les recommandations du Comité consultatif, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 85 153 700 dollars (montant net : 79 391 700 dollars), comprenant un montant brut de 30 485 600 dollars (montant net : 28 399 200 dollars) déjà autorisé pour la période du 1er juillet au 31 octobre 2004 en vertu de sa résolution 58/260 B, afin de financer le fonctionnement de la Mission du 1er juillet 2004 au 20 mai 2005 et les premières activités de liquidation pendant la période du 21 mai au 30 juin 2005.

5. Les dépenses totales pour la période du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 se sont établies à 81 549 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 76 195 900 dollars), soit 3 604 500 dollars (4,2 %) de moins que le montant du crédit ouvert, à savoir 85 153 700 dollars (voir A/60/614, sect. III.A).

6. Le plan d'exécution du mandat de la Mission comprend trois programmes, à savoir : a) administration publique et appareil judiciaire du Timor-Leste et administration de la justice à l'égard des crimes graves; b) renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste; et c) sécurité et stabilité au Timor-Leste; ainsi qu'une composante appui (A/60/614, par. 5). **Le Comité consultatif note que les renseignements fournis au titre du cadre de budgétisation axé sur les résultats pour l'exercice 2004/05 donnent une description détaillée des indicateurs de succès et produits correspondants prévus.**

7. Conformément à la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité, le mandat de la mission politique spéciale de relais – le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) – s'achèvera le 20 mai 2006. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/60/7/Add.37, par. 49), le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale approuve les prévisions de dépenses pour le BUNUTIL jusqu'au 20 mai 2006. Le Comité consultatif a été informé que les arrangements futurs et, le cas échéant, les prévisions de dépenses connexes dépendraient de la décision que le Conseil de sécurité pourrait prendre sur la nature d'une éventuelle présence des Nations Unies après le 20 mai 2006.

B. Utilisation des ressources

8. Le solde inutilisé s'explique essentiellement par des besoins moins importants que prévu au titre : a) du personnel recruté sur le plan international, le taux de vacance de postes ayant été de 23,4 % au lieu du taux de 15 % inscrit au budget; b) du personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait d'un taux de vacance des postes de conseiller civil de 10,3 %, alors que le budget avait été calculé sur la base d'un effectif complet (58 postes); c) des installations et

infrastructures, du fait de la réduction des dépenses relatives aux installations de sécurité et du coût effectif moins élevé que prévu des installations remises au Gouvernement timorais; d) des transports terrestres et aériens, du fait d'une réduction des dépenses au titre des pièces de rechange et de la dispense octroyée par le Gouvernement timorais en ce qui concerne la plupart des frais liés aux services fournis à l'aéroport local; et e) des fournitures, services et matériel divers, du fait de besoins moins élevés que prévu en matière de déminage. Des dépassements de crédit ont été enregistrés en ce qui concerne : a) les observateurs militaires, les contingents, la police civile et les Volontaires des Nations Unies, du fait de l'augmentation des frais de voyage; et b) des services médicaux, du fait de l'achat de matériel pour l'équipe chirurgicale militaire et l'équipe de traumatologie et de fournitures médicales pour l'un des contingents.

9. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, il ressort des renseignements complémentaires fournis par la Mission que, sur le crédit total de 29 475 100 dollars ouvert pour l'exercice 2004/05, les dépenses totales ont été de 27 072 000 dollars, soit 2 403 100 dollars (8,2 %) de moins que le crédit ouvert. L'économie s'explique par le fait que le retrait des fonctionnaires internationaux a été plus rapide que prévu. Alors que 244 fonctionnaires internationaux devaient être affectés à la Mission, l'effectif moyen déployé n'a été que de 187 fonctionnaires internationaux. À cet égard, le Comité consultatif note qu'un crédit de 877 700 dollars a été ouvert au titre du personnel recruté sur le plan international pour l'exercice 2005/06; au 28 février 2006, un montant total de 1 082 600 dollars avait été dépensé. En réponse à la demande du Comité, le Secrétariat a indiqué que le déséquilibre entre les deux périodes était imputable à l'émission tardive des notifications administratives afférentes à certains membres du personnel qui devaient être affectés à la Mission au cours de l'exercice 2004/05; ces notifications administratives avaient par la suite été imputées sur l'exercice 2005/06. Le Secrétariat a indiqué qu'il prenait les mesures nécessaires pour remédier à cet état de fait.

10. Pendant la période de transition administrative, la Mission a remis sept bâtiments au Gouvernement timorais, en a gardé sept autres à l'usage de la MANUTO et a fermé un bureau à Djakarta (A/60/614, sect. II, réalisation escomptée 4.1). Le Comité consultatif a été informé qu'en règle générale les biens utilisés par la Mission devaient être restitués dans leur état d'origine. Le Comité consultatif note que « Tous les locaux transférés respectaient ou dépassaient les normes fixées par le Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne l'environnement » et que « le Gouvernement timorais n'a formulé aucune réclamation » (A/60/614, sect. II, réalisation escomptée 4.1).

11. Des contributions volontaires en nature d'une valeur de 60 000 dollars ont été apportées par le gouvernement du Territoire du Nord (Australie) pour l'exercice 2004/05, sous la forme de locaux à usage de bureaux (A/60/614, sect. III.A). En réponse à sa demande, le Comité consultatif a été informé que les locaux de Darwin avaient été utilisés à des fins administratives, en particulier pour faciliter les voyages en transit à destination ou en provenance du Timor-Leste. La Mission avait l'intention d'utiliser les locaux de Darwin jusqu'à ce qu'elle n'ait plus besoin des services administratifs liés aux voyages.

12. Le Comité consultatif note, dans les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, que, pour l'exercice budgétaire 2004/05, un crédit total de 1 612 300 dollars a été ouvert au titre des carburants et lubrifiants; les dépenses effectives se sont chiffrées à 2 512 800 dollars, soit 900 500 dollars (55,9 %) de plus que le montant inscrit au budget. L'écart est imputable à une augmentation de 25 % du coût du carburant utilisé pour les groupes électrogènes (0,50 dollar le litre, contre 0,40 dollar prévu dans le budget). Le Comité a demandé pourquoi une augmentation du coût du carburant de 25 % avait entraîné une augmentation des dépenses de 55,9 %. Le Secrétariat a indiqué que l'installation d'un transformateur, qui aurait relié les casernes d'Obrigado aux services municipaux de distribution d'électricité et permis à la Mission d'utiliser l'énergie électrique produite dans le pays, avait été annulée. La Mission avait donc dû utiliser ses propres groupes électrogènes. L'augmentation des dépenses est imputable à deux facteurs : a) une augmentation de la consommation de carburant, du fait de l'utilisation d'un plus grand nombre de groupes électrogènes; b) une augmentation de 25 % du prix du carburant.

13. Dans son rapport intitulé « Charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et financement proposé » (A/60/450), le Secrétaire général a proposé un certain nombre de mesures qui devaient être prises pour financer et comptabiliser les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Les mesures proposées comprenaient, entre autres, le transfert d'un montant de 250 millions de dollars prélevé sur les soldes inutilisés et sur les économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs afférents aux opérations de maintien de la paix en cours, arrêtés à la fin de l'année budgétaire 2005. **Cette mesure pourrait avoir une incidence sur le financement de la MANUTO et d'autres opérations de maintien de la paix si l'Assemblée générale décidait de l'adopter.**

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2005 le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) depuis sa création s'établissait à 1 784 596 600 dollars. Les paiements reçus à la même date s'élevaient à 1 747 669 500 dollars, le montant restant dû se chiffrant à 36 927 100 dollars. Au 20 mars 2006, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 20,8 millions de dollars et ses engagements non réglés pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 se chiffraient à 2 113 000 dollars.

15. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que les montants remboursés au titre des contingents jusqu'au 31 mars 2006 s'élevaient à 335,3 millions de dollars, les montants remboursés au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome se montant à 203,1 millions de dollars. Aucun montant n'était dû au titre des contingents, du matériel leur appartenant et du soutien logistique autonome. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 mars 2006, 44 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1,4 million de dollars. Il n'y avait aucune demande d'indemnisation en instance et les engagements non réglés se chiffraient à 1,8 million de dollars.

III. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (liquidation des avoirs) (A/60/703)

16. Le Comité consultatif note que le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) a été établi par la résolution 1410 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 17 mai 2002, puis modifié et prorogé par des résolutions ultérieures du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 1573 (2004), par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la MANUTO pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005 (A/60/703, par. 1). Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1599 (2005), a établi une mission politique spéciale de relais au Timor-Leste pour une période d'un an – le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) – et décidé que le mandat de la MANUTO s'achèverait le 20 mai 2005.

17. Les avoirs de la MANUTO, dont la valeur d'inventaire totale s'élevait au total à 16 987 200 dollars, ont été transférés au BUNUTIL; les mesures ayant trait à leur liquidation, y compris les dons au Gouvernement timorais, devaient être prises au moment de l'expiration du mandat du BUNUTIL. Suite à la modification du plan de liquidation des avoirs de la MANUTO, la valeur d'inventaire totale des biens dont il a été fait don au Gouvernement timorais était, au 21 octobre 2005, de 22 631 600 dollars et leur valeur résiduelle de 9 293 700 dollars (A/60/703, par. 3). En réponse à une demande du Comité consultatif, le Secrétariat a précisé qu'on entendait par valeur résiduelle « la valeur comptable résiduelle après amortissement ».

18. Le tableau 1 du rapport du Secrétaire général sur la liquidation des avoirs de la Mission (A/60/703) contient l'état récapitulatif suivant :

Liquidation des avoirs de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental : état récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Valeur d'inventaire*
Groupe I : Avoirs transférés à d'autres missions ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	25 902,5
Groupe II : Avoirs cédés dans la zone de la Mission	
Avoirs vendus	2 385,0
Dons au Gouvernement timorais[a]	22 631,6
Groupe III : Avoirs passés par profits et pertes et avoirs perdus	
Avoirs passés par profits et pertes	3 927,5
Avoirs perdus	404,6
Total	**55 251,2**

[a] Y compris des armes dont la valeur d'inventaire s'élevait à 107 300 dollars et la valeur résiduelle à 57 600 dollars.

19. Comme il est indiqué aux paragraphes 8 et 9 du même rapport, le groupe I comprend les avoirs jugés réutilisables pour des opérations de maintien de la paix ou pour des activités de l'Organisation financées par des contributions statutaires. Les avoirs de ce groupe, qui représentent une valeur d'inventaire de 25 902 500 dollars, soit 46,9 % de la valeur totale des avoirs, ont été transférés au BUNUTIL, ainsi qu'à d'autres missions des Nations Unies et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), où ils sont entreposés temporairement en vue d'utilisations futures. Le groupe II comprend les avoirs écoulés localement, d'une valeur d'inventaire de 25 016 600 dollars, soit 45,3 % de la valeur d'inventaire totale des avoirs de la Mission. Il comprend les avoirs donnés au Gouvernement timorais, d'une valeur d'inventaire de 22 631 600 dollars (41 % du total) et d'une valeur résiduelle de 9 293 700 dollars. Des avoirs d'une valeur d'inventaire de 2 385 000 dollars (4,3 % du total) ont été vendus au-dessous de leur valeur marchande au Programme des Nations Unies pour le développement, au Programme alimentaire mondial et au Gouvernement timorais, ainsi qu'à des sociétés privées et à des particuliers suite à un appel d'offres. Le montant de 533 100 dollars, représentant le produit de la vente, a été crédité à la rubrique Recettes diverses du compte spécial de la MANUTO.

20. Le Comité consultatif note dans le tableau ci-dessus que le groupe II comprenait des armes d'une valeur résiduelle de 57 600 dollars. Le Secrétariat a informé le Comité que les armes et le matériel connexe donnés au Gouvernement timorais devaient être utilisés à des fins de formation.

IV. Conclusions

21. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MANUTO pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 22 du rapport sur l'exécution du budget (A/60/614). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé d'un montant de 3 604 500 dollars ainsi que le montant de 13 171 400 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements soient portés au crédit des États Membres selon des modalités que l'Assemblée devra arrêter.**

22. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport sur la liquidation des avoirs de la MANUTO (A/60/703).**

Documentation

- Exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 : rapport du Secrétaire général (A/60/614)
- Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental : rapport du Secrétaire général (A/60/703)
- Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/736/Add.17)

- Trente-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/60/7/Add.37)
- Rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période du 13 mai au 15 août 2005) (S/2005/533)
- Résolutions 59/13 A du 25 octobre 2004 et 59/13 B du 22 juin 2005 de l'Assemblée générale
- Résolutions 1410 (2002) du 17 mai 2002, 1573 (2004) du 16 novembre 2004 et 1599 (2005) du 28 avril 2005 du Conseil de sécurité